



PROTOCOLE SANITAIRE SAISON 2020-2021

(FFTA, CD28, CLUB)

Le port du masque (jetable ou lavable) est obligatoire dans l'enceinte du Gymnase et ce durant toute la séance. Cependant il est autorisé de le retirer uniquement pendant les tirs, tous déplacements pour aller sur le pas de tir, pour aller reposer son arc ou pour aller en cible chercher ses flèches ne peut se faire SANS le masque.

Si vous faites le choix de retirer et donc de toucher votre masque pendant les tirs, nous vous recommandons d'utiliser de la lotion ou du gel hydroalcoolique entre chaque volée. Merci

Un registre (feuille d'émargement) devra être rempli – Nom, prénom, numéro de téléphone et signature - par l'adhérent (Archer du club), son représentant légal si il est mineur et toute personne invitée et ce à chaque séance de tir. Pas de mise à disposition d'un stylo collectif, pensez à apporter votre stylo personnel.

Du gel ou de la lotion hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée du gymnase pour toute personne participant à la séance, pensez à l'utiliser dès votre arrivée, pendant la séance et après si nécessaire.

Il est fortement recommandé que toute personne qui se sent dans un état « fébrile » (fièvre, toux) évite de venir aux séances.

Pas de « poignée de main » ni de « bises » pour saluer les archers et/ou toute personne participant à la séance d'entraînement.

Des gants (bricolage, jardinage, manutention) devront être portés lors de l'installation et de la désinstallation du « pas de tir ». Aucun élément (chevalets, pailles, plots, chaîne de sécurité, blasons, clous, protection de but, poignées de portes) ne devra être manipulé sans.

Aucun matériel collectif tel que le repose arc et les pots à flèches ne seront utilisés pendant les séances de tirs.

Lors du début du tir, sur le pas de tir un espace de 2 mètres devra être respecté entre chaque archer. Des groupes (8,9,10,11 archers) seront formés.

Les arcs eux aussi devront être séparés des uns et des autres d'une distance d'au minimum 1 mètre.

Pour tous les autres moments/déplacements (installation, désinstallation, montage des arcs, déplacements en cibles, discussions, pauses) un espace d'au moins un mètre doit être respecté entre chaque archer.

Un archer par cible par volée de flèches (à définir selon le nombre d'archers présents lors de la séance).

Dans le local dédié au rangement du matériel du club, la distance des 2 mètres à respecter entre chaque personne, ne pouvant être respectée, il ne devra s'y trouver qu'une seule personne à la fois, les autres qui attendront à l'extérieur du local devront être distancés d'un mètre minimum.